

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 10 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.		
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 30 ^m matin.		
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »		4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.		

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Traité de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 6 h. 15^m matin.

Cahors, le 25 Janvier.

La proposition Floquet passionne vivement l'opinion publique; elle est approuvée sans réserves par les radicaux, les socialistes et les intransigeants. Elle est désirée par les hommes qui se rattachent par leurs idées et leurs doctrines aux lugubres souvenirs et aux jours sanglants de 1793.

Une loi d'exception qui condamnerait à l'exil des innocents, les princes d'Orléans qui, avant tout, sont citoyens français et ont prouvé qu'ils savaient combattre pour leur pays, une loi pareille, disons-nous, est repoussée avec horreur et indignation par les hommes modérés de tous les partis.

Quoi ! parce que, il a plu à un Bonaparte, représentant aussi impopulaire qu'ébouriffé de cette famille fatale qui a coûté à la France trois invasions, la perte de son prestige et de son honneur, parce qu'un Bonaparte a fait afficher un factum grotesque, des gouvernants de la France libérale proscrire tous les membres des familles qui ont régné sur notre pays ? Allons donc ! ce n'est pas sérieux.

Nous nous refusons encore à ajouter foi à une iniquité aussi monstrueuse. Nous n'osons pas songer que, dans quelques semaines, les agents de la Préfecture de police iront arrêter des princes auxquels on n'a qu'à reprocher d'avoir toujours su et voulu rester français, rien que français !

Ces princes seront coupables du crime d'avoir servi leur pays sur les champs de

bataille en Afrique et durant la guerre de 1870 ! Ces princes sont coupables d'avoir gardé une attitude pleine de correction et de loyauté depuis douze ans que la République et l'Assemblée de 1871 leur ont rouvert les portes de la France; ces princes ne demandent qu'à continuer à habiter leur pays, qu'à rester des citoyens respectueux avant tout de la loi et des institutions républicaines; et une mesure, inspirée par une folle terreur, nous ne voulons pas dire la haine, frapperait ces princes patriotes ?

Non, mille fois non, cela n'est pas sérieux. Dans un moment d'effarement et de surprise, la Chambre a pu paraître accepter une loi de proscription, une loi contraire aux idées de liberté et d'humanité; mais quand elle aura mûrement réfléchi, elle regrettera la proposition Floquet, ne voudra pas faire de la République un gouvernement terroriste et la faire sortir ainsi des voies de l'honneur, de la sagesse et de la modération.

En repoussant cette loi d'exil, la Chambre se fera pardonner le vote irréflecti prononçant l'urgence sur la motion Floquet; elle reconquerra l'estime des libéraux. Si, contrairement à nos prévisions, elle votait l'exil des princes de quelque Maison qu'ils soient, elle se déshonorerait et proclamerait son impuissance.

Nos représentants réfléchirent sur les conséquences graves qu'entraînerait l'adoption de la proposition radicale de M. Floquet; ils penseront que la République est assez forte pour n'avoir rien à redouter d'un

prétendant; ils estimeront qu'elle est au-dessus des attaques d'un énergumène qu'il eût mieux valu conduire sans bruit à la frontière ou même laisser en repos dans son hôtel. Le mépris, le dédain, voilà les réponses que mérite l'élucubration mensongère du prince des diners gras du Vendredi saint.

La République n'a pas à craindre un coup d'Etat royaliste; elle n'a qu'à se défendre contre les attaques de jour en jour plus audacieuses des anarchistes. Le parti de la Commune relève plus que jamais la tête; les assassins des otages, les incendiaires des Tuileries, les pétroleurs, rentrés en France grâce à l'amnistie si prestement votée, ne sont pas des convertis; et au lieu de demander le pardon et l'oubli, ils réclament vengeance contre les Versaillais, c'est-à-dire contre ceux qui furent les héroïques défenseurs de l'ordre et de la loi.

C'est là qu'est le danger; le parti anarchiste voilà l'ennemi; que le Parlement et le Gouvernement prennent des précautions contre ce péril, le seul réel, il seront appuyés par tous les hommes sensés. Mais si, par malheur, la Chambre chassait de France les princes atteints par M. Floquet, elle porterait un coup terrible à la République; elle tuerait la République conservatrice; se suiciderait elle-même et serait vouée à une dissolution immédiate. Car, certainement, mieux vaudrait la dissolution que l'avènement du radicalisme.

Assez de fautes ont été commises depuis que les modérés n'ont plus la direction des destinées de la République et de la France.

Les modérés ont fondé la République, ils l'ont défendue contre toutes les entreprises de la réaction et l'ont laissée, en 1879, solide, prospère et tranquille; en moins de quatre ans, depuis que les opportunistes sont au pouvoir, la République est entrée dans la voie d'une politique défiante, violente et étroite; elle est presque dans le désarroi.

Aussi les modérés viennent-ils de pousser un cri d'alarme par l'organe du respecté M. Waddington. Élu récemment président du centre gauche, l'ancien président du Conseil a prononcé une allocution sage et patriotique dont nous extrayons les principaux passages :

« Nous avons confiance dans les destinées de la République qui n'est menacée par personne; qui n'a d'autres périls à redouter que ceux qu'elle peut se créer à elle-même; qui n'a à craindre que ses propres fautes.

» Nous avons toujours voulu une République libérale et constitutionnelle; nous nous efforcerons de la maintenir dans cette voie, qui est celle de la modération et du bon sens, également résolus à la défendre contre les entreprises éventuelles des partis monarchiques et contre les attaques présentes des partis révolutionnaires.

» A l'heure actuelle, mettons-nous surtout en garde contre ces effarements, qui sont le pire écueil des assemblées et des gouvernements. Gardons notre sang-froid; jugeons les incidents du jour à leur juste valeur et n'entrons pas, sous prétexte de dangers et de complots imaginaires, dans la voie funeste des lois d'exception et de proscription.

» La législation sur la presse présente de regrettables lacunes et laisse le gouvernement presque impuissant vis-à-vis de certains actes. S'il est utile d'armer l'autorité de pouvoirs plus étendus et plus sommaires en matière

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(17) du 25 Janvier 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

La nuette avait cinq ans; elle était grande et forte. Le prince se réservait de rappeler Béatrice le jour où sa transformations serait complète.

— La vie en commun n'offrirait plus alors de danger pour les deux enfants. César conduisit sa nièce à Lyon, et la recommanda à la supérieure, qui promit d'en faire une femme digne du nom qu'elle portait.

Ce fut un grand chagrin pour César que sa séparation de cette enfant: il l'aimait profondément, il ne céda qu'à des considérations de prudence: elles lui étaient imposées par la haine féroce qui encerclait sa vie.

Il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la propriété dans laquelle s'écoula l'enfance de Diane Salviati.

Dans le pays, on la connaissait sous le nom de la maison Ristordi.

Bâtie sur la colline de Belloguardo qui domine Florence, le paysage qui se déroulait devant les yeux avait un cachet de grandeur

inoubliable.

Que l'on se figure un grand bâtiment carré, élevé de deux étages, sans aucune grâce; pas d'architecture, pas de cachet.

La monotonie de cette grande maison se trouvait relevée par quatre pavillons carrés réguliers, surmontés de chapiteaux couverts en tuiles; ces pavillons étaient plus élevés d'un étage que la maison.

Sous les fenêtres courait un balcon en fer très-ordinaire comme travail, mais qui donnait un peu d'élégance à cette massive construction.

Les pavillons séduisirent le prince; il devina le parti que l'on pourrait tirer de ces observatoires dominant tout le pays. Il était difficile de surprendre quelqu'un qui voudrait veiller dans un endroit aussi favorable.

Ce lourd bâtiment construit par quelque maçon enrichi brusquement, avait des fenêtres longues, étroites, le peron étriqué. Les appartements, immenses salles, se succédaient les uns les autres sans interruption. Aux murs, des tapisseries criardes, et dans les chambres des meubles d'un goût déplorable.

César fit enlever tous ces vestiges rappelant le parvenu imbecile, gonflé d'orgueil. Il fit tendre les murs des étoffes les plus somptueuses.

Les tapisseries des Cobelins avivèrent les longs couloirs; tout ce que le luxe peut prodiguer dans une demeure, fut transporté à la maison Ristordi. Au dehors, elle paraissait

d'une fristesse morne; au dedans, c'était une fête pour les yeux.

Ceux qui passaient près de ce grand bâtiment, le trouvaient vulgaire, s'il leur eût été permis de franchir le seuil de cette laide bâtisse, l'admiration eût succédé à l'indifférence.

César avait en lui l'amour du beau; le contraste de l'intérieur et de l'extérieur de la propriété ne lui déplaisait pas.

Le jardin de la maison Ristordi rivalisait de mauvais goût avec elle, il contenait de fort belles plantes, mais le dessin général mal conçu, le rendait vulgaire.

Le propriétaire, brave homme à l'esprit étroit, ne pouvait s'inspirer de la beauté des sites qui l'entouraient; il voulait, avant tout paraître riche, il ne réussissait qu'à se rendre grotesque.

Le prince laissa au jardin son apparence disgracieuse. Schikler se désolait devant cette décision; Férudier et Roberts firent de vains efforts pour obtenir des embellissements faciles à exécuter, le prince demeura inflexible; il les consola en faisant construire des serres admirables dissimulées par des palissades faites en chaume; à une certaine distance, on les prenait pour une série de bâtiments destinés aux bestiaux, comme on en voit dans les grandes fermes.

Il fallait être dans la propriété, à deux pas des serres, pour se rendre compte de ces singulières constructions. Le jardin était bordé, d'un côté, par une chamante-rivière

navigable, où l'on pouvait goûter les plaisirs du canotage et de la pêche.

A la droite de la maison, on apercevait un vaste jardin potager rempli de fruits, de légumes et soigné avec amour par un vieux jardinier du nom de Garduccio.

Derrière la maison, le jardin allait se perdre dans le parc, la beauté de la propriété; les allées s'étendant à perte de vue, bordées par des arbres centenaires, dont l'épais feuillage jetait une ombre discrète sur toute chose.

Les voyageurs qui cottoyaient le long mur d'enceinte, s'étonnant de la longueur, de la beauté de ce parc, interrogeaient les passants, s'informant du nom du propriétaire; ceux-ci répondaient invariablement :

— C'est la maison Ristordi; elle appartient au signor Francesco Martelli, un original; il vit ici comme un ours avec plusieurs messieurs; on ne les voit nulle part dans le pays.

Là, se bornaient les demandes et les réponses, les voyageurs s'éloignaient en souriant. Le but du prince était rempli; il s'abritait sous le nom de Francesco Martelli afin de dérouter les recherches.

(A suivre)

d'affichage et de distribution et de cris sur la voie publique, s'il est nécessaire d'amender la loi sur ce point, nous nous souviendrons néanmoins qu'il ne faut pas toucher légèrement au régime de la liberté politique dont nous avons doté le pays il y a dix-huit mois.

» C'est en nous inspirant de ces principes, Messieurs, que nous resterons fidèles à notre passé et que nous défendrons le mieux les intérêts vitaux et permanents de la République. »

Entre ce langage tenu par l'éminent sénateur qui veut la République tolérante, respectueuse des droits des minorités et les agissements des hommes qui fouillent l'arsenal des lois révolutionnaires et reprennent la tradition Jacobine de 1793, la Chambre aura bientôt à se prononcer. Nous attendons avec confiance son jugement qui, nous l'espérons, sera conforme à liberté, au droit et à la justice.

La condamnation des princes serait sa propre condamnation.

Un républicain conservateur.

Le complot royaliste

On lit dans le *Parlement* :

Lorsqu'a éclaté la nouvelle du grand complot royaliste, nous nous sommes bien doutés de la mystification qui se cabait sous cette insidieuse excitation à l'esprit de défiance. Nous avons attentivement suivi, cependant, les prétendues révélations qu'on devait nous fournir, et nous restons stupéfaits de la péroration des renseignements qu'on nous apporte, aussi bien que des commentaires dont ils sont le sujet.

Sous ce titre : « Les menées royalistes », un de nos confrères nous a annoncé gravement, mardi matin, que le général de Charette est resté plus de deux heures debout dans la Chapelle expiatoire, le jour où s'est célébré le service commémoratif de la mort de Louis XVI. Il nous apprend, en outre, qu'il existe des cercles catholiques, qui sont de véritables ligues royalistes ; et on lui a révélé qu'on voit se réunir, de temps à autre, salle de Lévis ou salle de l'Alma, des conciliabules auxquels assistent de hauts personnages légitimistes, tels que le général Arnaudeau, MM. Balbie, Bourgeois, de Lanjuinais, Denys-Cochin, Pleyre. Il est, enfin, en mesure d'affirmer qu'à la propagande sourde des comités il faut ajouter l'action de la presse, et il met à l'index, comme convaincus de pactiser dans les menées qu'il dénonce, *l'Union, la Gazette de France, le Clairon, l'Univers, le Monde*, et d'autres feuilles encore. Voilà toute la vérité, ajoute-t-il ; et il conclut qu'il est temps pour le gouvernement républicain de prendre ses précautions contre « cette agitation factice ! »

Le rire viendrait aux lèvres si, au fond, on ne se sentait profondément humilié. Eh quoi ! a-t-on donc un tel mépris du bon sens public qu'on croit si facile de l'abuser, de l'affoler, en faisant apparaître à ses yeux des dangers aussi ridiculement imaginaires ? Où en somme-nous, si des citoyens unis par l'affinité d'une opinion commune ne peuvent plus se réunir sous les yeux de tous, sans qu'on crie au complot ?

Le *Temps* et plusieurs journaux assuraient hier que le gouvernement allait laisser au Sénat le soin de juger le prince Napoléon. Son droit est certainement incontestable, car un décret du président de la République, approuvé par le conseil des ministres, et cela, en vertu de la loi du 28 février 1875, peut ériger le Sénat en haute cour de Justice pour juger une personne prévenue d'attentat contre la sûreté de l'Etat.

Mais, en cette occurrence, nous trouvons que cet appareil un peu théâtral, et cette mise en scène font trop d'honneur à l'accusé et exagèrent aux yeux de la population la gravité du manifeste et de la situation.

Il vaudrait mieux, croyons-nous, laisser le prince Napoléon justiciable des tribunaux ordinaires et du droit commun.

Dans la discussion de la réforme de la magistrature qui continue à la Chambre, le gouvernement, par l'organe de M. Devès, a nettement pris sa place, lundi, dans le débat.

L'honorable garde des sceaux s'est élevé avec la plus grande force contre la politique casse-cou

et dit tout ou rien des théoriciens de l'extrême gauche. Il a montré que si l'on veut résoudre à la fois en problèmes complexes de la réforme judiciaire, on n'arrivera à rien. Il a fait d'abord justice du système de l'élection, puis parlant de l'inamovibilité et de la réforme du personnel, il s'est exprimé avec franchise, insistant particulièrement sur les garanties que le projet du gouvernement donne à tous les esprits sérieux qui désirent voir les magistrats indépendants, mais qui veulent en même temps voir la République armée contre les entreprises criminelles de ses ennemis. Le discours de M. Devès a été fort écouté et très applaudi sur les bancs de la majorité.

Après lui, c'est M. Clémenceau qui est monté à la tribune ; le député de l'extrême gauche a prononcé moins un discours qu'une violente diatribe contre son ex-ami et collaborateur Jules Roche.

Jamais le député de Montmartre n'avait été aussi agressif.

La défection de M. Jules Roche lui était d'autant plus sensible qu'elle entraîne plusieurs autres membres de l'extrême gauche. Bref, le député de Montmartre, par son discours, n'aura pas peu contribué à faire repousser le système de l'élection, car en rien, il n'aura détruit les arguments probants et vigoureux de son adversaire.

Revue des Journaux

La *République française* refuse son assentiment à l'abolition du contrôle en Egypte qu'elle considère comme un acte illégal et attentatoire à nos droits acquis. Le gouvernement britannique, dit-elle, nous a péremptoirement informés qu'il n'y avait plus de place en Egypte que pour lui et il a pris un masque égyptien pour nous le dire. Nous n'acceptons pas cette situation nous ne l'accepterons jamais. Si le gouvernement de la Reine croit qu'il peut se passer du concours de la France pour réorganiser l'Egypte qu'il agisse comme il l'entendra et, sous sa responsabilité, mais il faut qu'il sache ce que dorénavant il fera dans cette voie sera fait malgré nous et contre nous.

Le *Journal des Débats* persiste dans son opinion sur la nécessité de modifier la loi sur la presse si légèrement et si inconsidérément votée. Si pour punir une provocation ouverte et publique à la révolte, on attend qu'elle ait été suivie d'effet, on se réveillera comme au matin du 2 Décembre, et nous savons si c'est une opération de l'esprit.

Le *Soleil* fait remarquer que toutes les lois d'exception dans tous les temps et dans tous les pays ont été faites d'abord sous prétexte d'atteindre quelques personnalités haut placées et qu'elles ont fini et bien vite par être appliquées aux petites gens.

Le *Figaro* croit qu'on ne retirerait rien aux prétendants en les frappant. Ce qu'on atteindrait, c'est l'honneur et la probité de la nation ; ce qu'on menacerait, c'est l'intérêt de chacun ; ce qu'il faut éviter à tous prix c'est le système des lois d'exception.

La *Paix*. — Comment ! vous avez la bonne fortune, possédant la force gouvernementale et tous les moyens d'action qu'elle comporte, d'avoir sous la main, à portée d'un mandat d'amener, presque toute la collection des prétendants, et vous allez, sans rien modifier à leurs sentiments, car votre compétence ne va pas jusque-là, les envoyer au-delà de votre zone de pouvoir ! Vous allez, sans confisquer leurs biens, car ce moyen vous répugne, les délivrer de toute responsabilité, les laisser échapper à l'étreinte de la loi et leur permettre de recommencer tous ensemble ces grands complots qui vous effraient. — Mais c'est la politique de Jocrisse, et pour écarter les dangers vous allez les faire naître.

Est-ce que l'histoire ne vous donne pas tort ? Est-ce que toutes les Restaurations royales ne se sont pas faites du dehors au dedans, non pas seulement en France, mais partout dans le monde. Louis XVIII et Charles X sont revenus de Gand, Napoléon de l'île d'Elbe, et l'invention des chemins de fer a cela de particulier qu'il ne faut plus que deux jours pour se rendre de Vienne à Paris.

Vous vous étonnez que les royalistes et les impérialistes abusent contre vous de la liberté de la presse et de la liberté de réunion que vous leur avez données comme à tous les Français ; est-ce que par hasard, quand vous avez inscrit dans la loi ces deux grands principes, vous vous êtes imaginé que nul n'allait s'en servir contre vous ? Vous ignorez donc que la grandeur de la République consiste précisément à se défendre sans le secours de l'éteignoir ? Vous n'avez donc pas compris la signification de vos propres votes ?

Le jour où l'on se dirait en Europe que la République française n'est plus de force à tolérer la présence de deux ou trois douzaines de personnages princiers, ce jour-là, la France serait diminuée.

Informations

Paris, 22 janvier.

Le vote dans les bureaux pour la nomination de la commission chargée d'examiner la proposition Floquet, a donné le résultat suivant :

398 députés ont pris part au vote ; 205 ont voté pour des commissaires partisans de la proposition Floquet ; 193 ont voté pour le projet du gouvernement ou pour des transactions.

Le sort du ministère est entre les mains des abstentionnistes.

Le ministère continue à être disloqué et M. de Freycinet aurait déclaré qu'on ne pouvait en former un nouveau qui fût viable.

Les projets présentés par le Gouvernement à la séance de la Chambre de samedi, sont très-mal accueillis par l'opinion publique.

M. le préfet de police a cru devoir faire connaître cette impression au ministère de l'intérieur.

Les rapports des préfets ne seront sans doute guère plus favorables, si on en juge par quelques dépêches déjà parvenues.

COMMISSION DES LOIS D'EXCEPTION

Pour les projets de MM. Floquet, Ballue et Lockroy, six commissaires : MM. Marcou, Lockroy, Madier-Montjau, Ballue, Viette et Pelletan.

Pour le projet du gouvernement, deux commissaires seulement ; MM. Martin Feuillée et Deluns-Montaud.

Trois commissaires réclament une transaction ; MM. Lecherbonnier, Antonin Proust et Fabre.

En résumé 5 commissaires favorables au projet du cabinet et 6 défavorables.

Crise ministérielle

Paris, 23 janvier.

La *France*, annonce que les ministres ne sont pas tombés d'accord ce matin sur les déclarations à faire dans les bureaux au cours de la discussion de la nomination des commissaires.

En conséquence, plusieurs ministres ne se sont pas rendus dans leurs bureaux respectifs, notamment MM. Hérisson, Pierre Legrand, de Mahy et Davaux, qui sont partisans de la proposition Ballue-Lockroy.

La *France* ajoute :

« Les ministres viennent de se rendre chez le président de la République pour lui remettre la démission du cabinet. »

Il résulte des votes émis dans les différents bureaux que la proposition Floquet a obtenu 127 voix et celle du gouvernement 80 seulement, ce qui expliquerait la démission du cabinet.

Au dernier moment, le bruit court que, sur les observations de M. Jules Grévy, les ministres ont retiré leur démission et qu'ils ont décidé qu'ils viendraient s'expliquer devant la commission.

Il y aura un nouveau conseil demain.

P. S. — L'Agence *Havas* dément que le prince Napoléon passe en jugement devant le Sénat érigé en haute cour de justice. Cette décision, croyons-nous pouvoir affirmer, a été prise après une conférence avec M. Faustin Hélie, le célèbre criminaliste.

On lit dans la *France* :

Le prince Napoléon a appris lundi matin l'arrivée de l'ex-impératrice, mais il a compris que ce n'était point pour protester contre son arrestation que la veuve de Napoléon III s'arrêtait dans la capitale.

Il s'ennuie toujours beaucoup à la Conciergerie.

Depuis vendredi soir, il attend la visite de son fils le prince Victor, qui ne semble pas vouloir se rendre près de son père à la Conciergerie.

Le prince paraît très affecté de l'indifférence de son fils à son égard.

La princesse Mathilde se rend tous les jours près de son frère et reste avec lui plusieurs heures.

— Il se confirme que le budget pour l'exercice de 1884 ne sera pas déposé sur le bureau de la Chambre des députés avant le mois de mars prochain.

— Il résulte de renseignements puisés à des sources sûres que le gouvernement est résolu à poser la question de confiance sur les projets qu'il a déposés.

Le cabinet n'acceptera que des amendements qui n'aient pas pour but d'infirmier les dispositions de ses projets.

Berlin, 22 janvier.

Le prince Charles de Hohenzollern, frère de l'empereur Guillaume, est mort.

Lundi, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu la levée des scellés apposés, le 1^{er} janvier, à Ville-d'Avray, dans la maison qu'habitait Gambetta à sa mort.

Etaient présents :

1^o M. Boitelle, juge de paix de Sèvres, assisté de M. Leroux, greffier, et de M. Belot, commissaire de police ;

2^o M. Sandrique, avocat à la cour de Paris, député de l'Aisne, constitué gardien des scellés ;

3^o M. Lérès, beau-frère du défunt, mandataire de M. Gambetta père et de M^{me} Lérès, née Gambetta ;

4^o M. Girard de Rialle, directeur des affaires étrangères, représentant le gouvernement.

— M. Christian de V... rédacteur au *Voltaire* sous le pseudonyme d'Argus, qui le premier a mis au vent les fameux complots royalistes, vient d'être arrêté à Paris, sous l'inculpation de nombreuses escroqueries commises à l'aide de faux au préjudice de divers journaux de la caisse des théâtres et de la Société des auteurs dramatiques.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Six candidatures au Sénat sont déjà connues ; il est probable qu'il en surgira encore de nouvelles.

Certains stratèges politiques blâmeront peut-être la multiplicité des prétendants au siège du regretté M. Roques. Quant à nous, nous ne pouvons que persister dans notre manière de voir, et répéter qu'étant donné la douce habitude des personnalités politiques de notre département, qui consiste à s'effacer comme des ombres chinoises, lorsque sonne l'heure de se mettre en avant, — il faut bien savoir gré aux hommes moins en vue, mais plus dévoués qui veulent bien offrir leur poitrine aux coups souvent désagréables du suffrage universel.

Candidature unique lorsque la notoriété du candidat est suffisante, fort bien. Mais lorsque cette grande notoriété qui s'impose fait défaut, multiplicité de candidatures de même nuance, avec promesse loyale de reporter toutes les voix sur le plus heureux au deuxième ou troisième tour. Voilà la seule manière pratique, la seule qui assure le succès.

Nous avons la certitude que si notre voix avait été entendue aux élections législatives de 1881 dans le Lot, la réaction ne compterait pas trois sièges au Palais-Bourbon.

Aujourd'hui les faits nous donnent raison. L'honorable M. Teilhard, comprenant combien une candidature offerte par une dizaine d'électeurs sénatoriaux sur quatre cents, est peu faite pour satisfaire l'amour-propre le moins exigeant, vient de faire connaître son désistement.

La situation est donc très nette et parfaitement indiquée. Pas une voix républicaine ne saurait être perdue, et si, comme nous ne pouvons en douter, l'entente et la discipline sont complètes entre les candidats, le succès est acquis à la cause libérale.

